

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 décembre 2014 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Michel Mendes, Manon Robitaille, Frédéric Berthiaume, Margaret Lavallée, Karine Gauthier

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absences : Micheline Groulx Stabile,

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h32. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2014-12-11.279 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 novembre et de la séance ordinaire du 13 novembre 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 novembre et de la séance ordinaire du 13 novembre 2014, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2014-12-11.280 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 novembre et de la séance ordinaire du 13 novembre 2014, tels que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 1^{er} décembre 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2014-12-11.281

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

| | |
|--|-----------|
| - Comité des Loisirs des Cascades | 100 \$ |
| - Comité des Loisirs du Manoir Grand-Moulin | 100 \$ |
| - Semainier Paroissial | 229,95 \$ |
| - Maison des Jeunes de Deux-Montagnes / Soirée bénéfice | 40 \$ |
| - Club Lions / Soirée bénéfice | 90 \$ |
| - Polyvalente Deux-Montagnes – Volet formation préparatoire au Marché du travail | 300 \$ |

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Poursuite de Gestion Benoit Dumoulin Inc. – Autorisation de signature d'une quittance

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2014-12-11.282

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la ville, la quittance avec Gestion Benoit Dumoulin dans le cadre de la poursuite contre la ville de Deux-Montagnes devant la Cour supérieure du district de Terrebonne, dossier n° 700-05-015420-098.

ADOPTÉE

2.3 Exclusion du lot 1 605 447 du domaine public municipal

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déclarer que le lot n° 1 605 447 ne fait plus partie du domaine public de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2014-12-11.283

D'EXCLURE le lot n° 1 605 447 du cadastre du Québec du domaine public de la municipalité et d'annuler sa destination à titre de parc et/ou espace vert.

ADOPTÉE

2.4 Vente des lots 1 605 447, 1 605 434, 1 606 980 et 1 606 981 à Réseau Sélection Développement Inc.

CONSIDÉRANT que la ville est propriétaire du lot 1 605 447 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Corporation du Manoir Grand-Moulin est notamment propriétaire des lots 1 605 434, 1 606 980 et 1 606 981 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la ville a un intérêt financier important dans les opérations de la Corporation du Manoir Grand-Moulin ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2014-12-11.284

DE VENDRE à la compagnie Réseau Sélection Développement Inc., les lots nos 1 605 447, 1 605 434, 1 606 980 et 1 606 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 1 550 000 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, l'acte notarié de vente ainsi que tous les documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

2.5 Protocole d'entente de développement avec Réseau Sélection Développement Inc.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2014-12-11.285

DE SIGNER avec Réseau Développement Inc., un protocole d'entente de développement des lots numéros 1 605 434, 1 605 447, 1 606 980 et 1 606 981 du cadastre du Québec : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, le protocole d'entente.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Commission circulation et toponymie du 30 octobre 2014

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2015

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2015.

Ce règlement aura pour objet de prévoir les taux variés de taxation et les diverses compensations pour l'exercice financier 2015.

4.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règ. n° 1454)

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règ. n° 1454).

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier les tarifs concernant certaines activités culturelles, certaines activités sportives et récréatives ainsi que pour la location de plateaux récréatifs, de prévoir un tarif pour l'envoi par la poste d'une confirmation écrite d'un compte de taxes ou de données du rôle d'évaluation, de prévoir un tarif pour le paiement par téléphone d'un constat d'infraction au moyen d'une carte de crédit.

4.3 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réhabilitation des infrastructures souterraines (aqueduc et égout) sur la 5e avenue, la 6e avenue, la 13e avenue, la 14e avenue, la 18e avenue, la 19e avenue, la rue Marquette, la rue Louis-Riel et le chemin d'Oka

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réhabilitation des infrastructures souterraines (aqueduc et égout) sur la 5^e avenue, la 6^e avenue, la 13^e avenue, la 14^e avenue, la 18^e avenue, la 19^e avenue, la rue Marquette, la rue Louis-Riel et le chemin d'Oka.

4.4 Adoption – Règlement n° 1536 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règ. n° 1125)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'interdire en tout temps le stationnement des véhicules sur le chemin Grand-Moulin, entre la rue Rockland et le croissant Grand-Moulin, des deux côtés ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2014-12-11.286

D'ADOPTER le Règlement n° 1536 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règ. n° 1125)*», tel que déposé.

ADOPTÉE

4.5 Adoption – Règlement n° 1534 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-20 à même une partie de la zone R1-16

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 octobre 2014 ;

CONSIDÉRANT l'adoption le 13 novembre 2014, du second projet de Règlement n° 1534 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 13 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande valide n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone R1-20 à même une partie de la zone R1-16, à savoir jusqu'au terrain situé à l'intersection de la rue Guy et de la 3^e avenue ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2014-12-11.287

D'ADOPTER, le Règlement n° 1534 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-20 à même une partie de la zone R1-16*», tel que déposé.

ADOPTÉE

4.6 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement officialisant certains noms de parcs et d'espaces verts en la ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1309.07)

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement officialisant certains noms de parcs et d'espaces verts en la ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1309.07).

Ce règlement aura pour objet d'exclure le lot 1 605 447 de la liste des parcs et espaces verts.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Novembre 2014

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2014 et montrant un total de :

| | | |
|---|--|-----------------|
| ➤ | Fonds général : | 3 033 861,94 \$ |
| ➤ | Fonds de dépenses en immobilisations : | 488 284,48 \$ |

6. Greffe

6.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres suivants du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, à savoir :

Monsieur Denis Martin, madame Karine Gauthier, monsieur Michel Mendes, madame Manon Robitaille et monsieur Frédéric Berthiaume.

7. Ressources humaines

7.1 Signature de lettres d'ententes avec le SCFP, section locale 1620 (1620-2014-02 et 1620-2014-03)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer les lettres d'entente # 1620-2014-02 et 1620-2014-03 ;

IL EST

Proposé monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-12-11.288

DE SIGNER avec le SCFP, section locale 1620, les lettres d'ententes #1620-2014-02 et 1620-2014-03 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, les lettres d'entente.

ADOPTÉE

7.2 Engagement de personnel cadre – Directeur des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Benoit Ferland au poste de directeur général ;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de Directeur des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2014-12-11.289 D'ENGAGER monsieur Rock Langelier à titre d'employé cadre, au poste de Directeur des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire, , à compter du 12 janvier 2015, assorti d'une probation de 6 mois. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.721.00.141.

ADOPTÉE

7.3 Engagement de personnel temporaire aux Services des Loisirs et Services communautaires – Hiver 2015 – Section Loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur du Service des activités et des relations citoyennes, datée du 1^{er} décembre 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2014-12-11.290 D'ENTÉRINER les engagements de personnels temporaires au Service des activités et des relations citoyennes suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.721.03.141.

ADOPTÉE

7.4 Engagement de personnel cadre – Directeur du Service de Police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes est vacant depuis août 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-12-11.291 D'ENGAGER monsieur Alain Simoneau à titre d'employé cadre, au poste de Directeur du Service de Police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 12 janvier 2015, pour une période de 5 ans, assorti d'une probation de 6 mois. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.215.00.141.

ADOPTÉE

7.5 Engagement de personnel cadre Directeur- administratif du Service de Police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de contrôleur et la création du poste de directeur administratif du Service de police régionale de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2014-12-11.292

D'ENGAGER monsieur Yvon Lemelin à titre d'employé cadre, au poste de Directeur-administratif du Service de Police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 17 novembre 2014 pour une période de 3 ans, assorti d'une probation de 6 mois. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.211.00.141.

ADOPTÉE

7.6 Suspension de l'employé matricule n° 3104086

CONSIDÉRANT les évènements survenus le 4 décembre 2014 et impliquant l'employé matricule 3104086 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2014-12-11.293

DE SUSPENDRE sans solde, rétroactivement au 8 décembre 2014 l'employé matricule 3104086, et ce, pour une période indéterminée.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demandes de dérogation mineure

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-12-11.294

D'accorder les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

| N° | Adresse des immeubles | Nature des dérogations |
|----|--|--|
| A) | 217, 15 ^e avenue (Lot 1 976 137) | Étude reportée au 15 janvier 2015 |
| B) | 217-A, 15 ^e avenue (Lot 1 976 513) | Étude reportée au 15 janvier 2015 |
| C) | 291, 25 ^e avenue (Lot 2 705 521) | La demande a pour objet de régulariser l'implantation de la résidence avec une marge avant de 5,45m au lieu de 6 m, tel que prescrit au règlement de zonage. |

ADOPTÉE

9. **Travaux publics**

9.1 **Adjudication du contrat pour la fourniture de produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT QUE le regroupement d'achat de produits chimiques de la rive nord a procédé à un appel d'offres, par l'entremise de la Ville de Rosemère, pour et au nom des villes membres du regroupement d'achat, pour la fourniture des produits chimiques de traitement pour l'année 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 24 novembre 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-12-11.295

D'ACCORDER les contrats de fournitures des produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2015, aux plus bas soumissionnaires conformes, à savoir :

| DESCRIPTION | FOURNISSEUR | COÛT |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Sulfate d'aluminium liquide 48,8 % | Kemira Water Solutions Inc. | 0,1600 \$ / Kg liquide |
| Pass 10 | Kemira Water Solutions Inc. | .,2750 \$ \$ / Kg liquide |

| | | |
|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Polymère eau potable | Produits chimiques CCC Ltée | 4,6900 \$ / Kg sec |
| Hypochlorite de sodium 12 % | Lavo Inc. | 0,1130 \$ / Litre |
| Solicate de sodium « N » | Brenntag Canada Inc. | 0,3470 \$ / Kg liquide |
| Soude caustique | Brenntag Canada Inc. | 0,5950 \$ / Kg liquide |

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.412.00.635.

ADOPTÉE

9.2 Demande d'aide financière - Réfection et aménagement du sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont St-Hilaire

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro CC13-013 adoptée le 28 février 2013, la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté le Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-St-Hilaire ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville doit modifier le tracé et les aménagements existants ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit réaliser l'ensemble des travaux requis, selon les exigences que Vélo Québec a soumis à la CMM ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire compléter sa demande de financement afin de réaliser les travaux sur les tronçons du sentier cyclable et pédestre en 2015 ;

CONSIDÉRANT que le projet doit être soumis à la CMM, accompagné d'une demande de financement ;

CONSIDÉRANT que la contribution maximale du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) et de la CMM est de l'ordre de 66,67 %, basée sur l'estimation des coûts admissibles ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2014-12-11.296

DE DÉSIGNER monsieur Martin Pelletier, chargé de projets, pour agir au nom de la ville de Deux-Montagnes, pour le projet de sentier cyclable et pédestre quant à la présente demande d'aide financière ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général ou son remplaçant à signer tout document à cet effet ;

DE S'ENGAGER à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

DE S'ENGAGER à maintenir la propriété publique du sentier cyclable et pédestre, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien ;

DE S'ENGAGER à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement.

ADOPTÉE

9.3 Demande de subvention au MTQ pour l'amélioration du réseau routier

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2014-12-11.297 DE DEMANDER au MTQ le versement d'une subvention de 17 240 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal ;

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés à l'angle de la piste cyclable et de la 20^e avenue ainsi qu'à l'angle du boul. Deux-Montagnes et de la rue Antonin-Campeau pour un montant de 17 240 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été exécuté.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 Versement d'aide financière aux organismes accrédités – Programmation 2014

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2014-12-11.298 D'OCTROYER les assistances financières, au montant de 58 425 \$, aux organismes accrédités par la Ville et inscrits sur la liste jointe au rapport de monsieur Benoit Ferland, directeur général, daté du 1^{er} décembre 2014.

ADOPTÉE

10.2 Autorisation de collecte de bouteilles et canettes vides – Polyvalente de Deux-Montagnes, option musique

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Benoit Ferland, directeur général et directeur du service des Loisirs et services communautaires par intérim, daté du 27 novembre 2014

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2014-12-11.299 D'AUTORISER le projet éducatif parascolaire de la Polyvalente de Deux-Montagnes à parcourir les rues de la ville les 3 et 4 janvier 2015, pour recueillir des bouteilles pour une levée de fonds.

ADOPTÉE

10.3 Versement d'aide financière – Club Lions Deux-Montagnes pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2015

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2014-12-11.300 D'OCTROYER une aide financière de 4 300 \$ au *Club Lions Deux-Montagnes* pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2015, le 31 janvier 2015.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée par le poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h03.
6 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h30.

Dépôt par madame Annie Lemelin d'une lettre du maire de St-Constant adressée aux ministres de la santé fédérale et provinciale.

Dépôt par madame Monique Dorion, d'une pétition de 30 citoyens concernant le projet de Gestion Benoit Dumoulin, près de la 28^e avenue.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 par le maire.

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé, *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier